

MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Pouvoir adjudicateur :
Commune de Aussac-Vadalle

Objet de la consultation :
REALISATION DE RELEVES TOPOGRAPHIQUES RELATIF A
LA TRAVERSE D'AUSSAC

ANALYSE DES OFFRES ET DES CANDIDATURES

DOSSIERS ANALYSES

Pli n°	Date	Raison sociale	CP	Ville
1	09/11/2015 11:48	MNTopo	71670	Saint-Pierre-de-Varennes
2	12/11/2015 11:45	ECR ENVIRONNEMENT SUD OUEST	33610	Canéjan
3	12/11/2015 11:46	AB6 FEDER LAFARGUE	16600	Ruelle-sur-Touvre
4	14/11/2015 12:00	scp menard	16500	Confolens
5	14/11/2015 12:00	TOPO16	16100	Cognac
6	16/11/2015 11:45	IGE-Conseils - FALGUEIRETTES ET TERTRAIS	16000	Angoulême
7	16/11/2015 11:45	DELTA TOPO	94400	Vitry-sur-Seine
8	16/11/2015 11:45	BETF GEOMETRE	23300	La Souterraine
9	16/11/2015 11:45	ITE DOUBS	25200	Montbéliard
10	16/11/2015 11:45	Franck GERLACH GEOMETRE	83260	La Crau

ANALYSE DES CANDIDATURES

A- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du code des marchés publics concernant les interdictions de soumissionner.

B- Certificat(s) de qualité ou de capacité délivré(s) par des organismes indépendants ou moyens de preuve équivalents, notamment, certificats de qualifications professionnelles ou de conformité à des spécifications techniques.

C- Déclaration concernant le respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 5212-1 à 4 du code du travail.

D- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.

E- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature.

F- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.

G- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.

H- Lettre de candidature DC1 (anciennement DC4)

I-Déclaration du Candidat DC2

Nota : décision : NR = non retenue R = Retenue

pli	A	B	C	D	E	F	G	H	I	l'article 46	Décision candidature
1	DC1	x	DC1	x	x	DC2	nc	x	x		R
2	x	x	x	x	x	x	nc	x	x	x	R
3	x	x	DC1	x	x	DC2	nc	x	x	Noti2	R
4	DC1		DC1	x	x	DC2	nc	x	x	x	NR
5	x	x	DC1	x	x	DC2	nc	x	x		R
6	DC1	x	DC1		x	DC2	26/03/16	x	x	Noti2	NR
7	DC1	x	DC1	x	x	2014	nc	x	x		R
8	DC1	x	DC1	x	x	DC2	nc	x	x	x	R
9	DC1	x	DC1	x	x	DC2	nc	x	x	Noti2	R
10		x		x	x		nc				NR

Le candidat pressenti fournira les certificats, attestations ou déclarations mentionnés à l'article 46 du code des marchés publics. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

ANALYSE DES OFFRES

Les offres seront jugées au moyen des critères suivants avec leur pondération :

- **Valeur technique : 40%**
- **Prix des prestations : 60%**

La notation de chaque critère s'effectuera sur 100 points en utilisant la répartition suivante :

- **Valeur technique : 100 points**

Elle sera jugée au moyen des sous-critères suivants :

- 1- Délai (40 points)
 - 2- Qualité de la méthodologie proposée afin de garantir la sécurité du public (30 points)
 - 3- Moyens matériels et humains affectés à la mission (30 points)
- **Prix des prestations : 100 points**

Les plis 1,4,6,7 et 10 ne sont pas conformes au cahier des charges.

- 1 MNTopo ne s'est pas engagé sur le respect du document unique
- 4 scp menard ne livre pas les fichiers informatiques au format SHP
- 6 IGE-Conseils ne livre pas les fichiers informatiques au format SHP
- 7 DELTA TOPO ne livre pas les fichiers informatiques au format SHP
- 10 Franck GERLACH GEOMETRE ne livre pas les fichiers informatiques au format SHP

ANALYSE DES OFFRES RELATIVES AUX CANDIDATURES ET OFFRES RETENUES

ANALYSE TECHNIQUE

	DELAI (note sur 5)	QUALITE METHODOLOGIE / SECURITE PUBLIC (note sur 5)	MOYENS MAT. / HUMAINS (note sur 5)	TOTAL (note sur 100)
3-FEDER	2	3	2	46
2-ECR environnement	4	4	4	80
5-TOPO 16	3	3	4	66
8-BETF	3	3	3	60
9-ITE	4	5	4	86

ANALYSE REALISEE PAR LE CHEF DU SERVICE SIG DU SDITEC

ANALYSE DES PRIX

	Prix HT	<i>rapport</i>	NOTE
3-FEDER	2690	0,74	74
2-ECR environnement	2200	0,90	90
5-TOPO 16	2700	0,74	74
8-BETF	1990	1,00	100
9-ITE	2400	0,83	83

SYNTHESE

	NOTE TECHNIQUE	NOTE PRIX	NOTE FINALE	CLASSEMENT
3-FEDER	46	74	63	5
2-ECR environnement	80	90	86	1
5-TOPO 16	66	74	71	4
8-BETF	60	100	84	2
9-ITE	86	83	84	2

Il ressort de cette analyse que c'est la société ECR environnement qui est retenue.